

Ce projet de loi vise davantage à répondre aux besoins du ministre des Finances (M. Wilson) qu'à aider le ministre des Transports (M. Bouchard) à donner au Canada la politique et les services qui lui conviennent le mieux dans le domaine du transport aérien. Nous n'agissons pas pour les bonnes raisons.

Le président suppléant (M. Towers): Si je ne vois personne d'autre, le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) peut prendre la parole une deuxième fois.

M. Nystrom: Après le discours du député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly), j'ai dit que je pensais que le parti conservateur avait subitement modifié sa position au sujet de la propriété publique au Canada. C'est à ce parti que nous devons la Commission canadienne du blé, Radio-Canada, le CN et d'autres organismes du même genre. Maintenant, les conservateurs semblent suivre la politique de Ronald Reagan et de Margaret Thatcher pour la planification de notre économie et de notre société. À mon avis, certains députés conservateurs de longue date, par exemple le président du comité des transports, sont probablement extrêmement bouleversés par ce changement subit d'orientation.

Le député de Winnipeg—Fort Garry peut-il expliquer cette volte-face de la part du parti conservateur? Il doit y avoir une autre raison que l'adhésion aveugle à l'idéologie de Margaret Thatcher et de Ronald Reagan, à une idéologie venant d'un autre pays? Peut-il expliquer pourquoi le parti conservateur veut changer le pays que nous nous sommes tous donné tant de peine à bâtir?

M. Axworthy: Malgré moi, je n'ai jamais pu savoir pourquoi on est conservateur, de toute façon. Qu'on ne me demande donc pas comment on peut arriver à penser comme ces gens-là. À mon avis, il faudrait une armée de psychanalystes freudiens pour résoudre ce problème.

Il faut se rappeler, je dois le signaler au député, que c'est le président Jimmy Carter qui a instauré la politique de déréglementation aux États-Unis. En fait, c'est le sénateur Ted Kennedy, un des principaux libéraux gauchistes de la vie politique américaine, qui l'a mise en branle par suite des études qu'il a menées au sénat des États-Unis.

Pour revenir à mon sujet, je ne crois pas qu'on doive placer le débat sur le plan idéologique. Ce qui a fait la force du Canada, c'est un recours pragmatique aux sociétés d'État. Nous n'avons pas hésité à y avoir recours au besoin. Si une telle société d'État joue un rôle public, sert le public, a une raison d'être, soit. Sinon, qu'on s'en débarrasse. Le problème, c'est que ce projet de loi n'est pas fondé sur un tel raisonnement. Rien de ce que le ministre des Transports ou ses collègues ont dit ne le justifie. À mon avis, c'est simplement parce que le gouvernement ne veut pas dépenser les 300 millions de dollars nécessaires au renouvellement de la flotte d'Air

Air Canada

Canada. C'est pour cela que le premier ministre (M. Mulroney) a changé d'avis. Je pense que le ministre des Finances a dit tout simplement qu'on ne pouvait pas payer les 300 millions, donc il fallait vendre la compagnie aérienne. C'est aussi simple que cela.

Ce n'est pas une raison pour vendre l'un des biens publics les plus précieux et importants de notre pays. Il se peut que d'ici quelques années on ait besoin d'Air Canada comme société publique.

Le président suppléant (M. Towers): Reprenons le débat avec le ministre d'État chargé du Conseil du Trésor (M. Lewis).

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, je voulais faire remarquer à mon collègue, qui laisse entendre qu'on n'a pas 300 millions de dollars pour acheter de nouveaux avions, que c'est parce que les libéraux nous ont laissé un déficit énorme. Si on ne nous avait pas légué un déficit de 38 milliards de dollars, nous ne manquerions certainement pas de fonds.

• (1310)

Dans ces circonstances, je propose:

Que la Chambre continue à siéger au-delà de son heure habituelle d'aujourd'hui . . .

M. Nystrom: J'invoque le Règlement.

M. Lewis:

. . . dans le but d'étudier le projet de loi C-129, prévoyant la prorogation d'Air Canada sous le régime de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes ainsi que l'émission et la vente de ses actions au public.

Le président suppléant (M. Ellis): Naturellement, le ministre devait proposer sa motion une fois qu'il avait commencé. Je peux maintenant entendre le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) sur un rappel au Règlement.

M. Nystrom: Monsieur le Président, j'allais invoquer le Règlement et demander de constituer un quorum parce que, à mon avis, le parti conservateur ne prend pas ce débat au sérieux.

Le président suppléant (M. Ellis): La Chambre a entendu la motion proposée par le leader adjoint du gouvernement à la Chambre. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Ellis): Conformément à l'alinéa 9(4)b) du Règlement, si 15 députés se lèvent pour s'y opposer, la motion est rejetée. La motion est-elle adoptée?

Et plus de 15 députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Ellis): Plus de 15 députés s'étant levés pour s'opposer à la motion, conformément à l'alinéa 9(4)b) du Règlement, la motion est considérée rejetée.